

SEANCE DU 6 JUILLET 2015

Le six juillet deux mille quinze, à 20 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHALAMET, Maire.
Présents : Mmes MARTIN, DESSUS, PEYSSON C., MM. PEYSSON, TURC, ARIENTI, BELLE, BESSE, CROUZET, CUEFF, PONNET, PRUNENEC, ROSSIGNOL.
Absent excusé : M. BUISSON, (pouvoir à M. CHALAMET).
Secrétaire : Mme MARTIN.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 1^o juin est approuvé à l'unanimité.

Prochaine séance du Conseil municipal :

- Le 7 septembre 2015 à 20 H30 - secrétaire de séance : Gérard PONNET.

Le Maire communique les informations suivantes

- Réunion du Conseil Communautaire de la CCDB à la salle des fêtes de Bourdeaux le jeudi 9 juillet à 18 H. Les conseillers municipaux sont invités.
- Concernant le dossier de préemption sur la vente du terrain « MORIN », Maître PIQUEMAL a, par courrier, indiqué que le vendeur souhaitait transformer la servitude de passage en servitude à talon. Le Maire a signifié son désaccord et le notaire du vendeur en a été informé.

1° - Eclairage Public – Adhésion à la compétence optionnelle d'Energie SDED.

Monsieur le Maire rappelle que pour répondre au besoin des collectivités publiques, Energie SDED a adopté la compétence optionnelle « Eclairage Public ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal son intention de transférer à Energie SDED la compétence « Eclairage Public » conformément aux modalités prévues dans le règlement d'application adopté par Energie SDED qui est joint à la délibération.

Il rappelle les 4 réunions techniques tenues avec les techniciens du SDED.

Monsieur le Maire rappelle que la durée d'adhésion à cette compétence optionnelle est de 8 ans.

Ce transfert de compétence entraîne la mise à disposition comptable des ouvrages concernés. A ce titre, Energie SDED règle les factures d'électricité consommée par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public :

Participation financière annuelle à cette compétence optionnelle dont les montants sont définis dans le règlement d'application ainsi que la base de calcul d'actualisation annuelle des tarifs :

Fonctionnement Entretien et maintenance DT DICT Suivi énergétique	27,50 € par point lumineux
Investissement Travaux neufs	12 € par habitant
Consommation énergie	Equivalent à la consommation Eclairage public

Le Conseil Municipal (excepté Mr ROSSIGNOL qui ne prend pas part aux votes), après en avoir délibéré et à la majorité (12 voix POUR, 1 ABSTENTION, 1 voix CONTRE),

- Acte son intention de transférer à Energie SDED, la compétence « Eclairage Public » et s'engage à verser la participation annuelle correspondante.
- Met à disposition d'Energie SDED les ouvrages correspondants pour la durée d'adhésion de 8 ans.
- Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les participations et la constatation comptable de la mise à disposition des ouvrages.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et notamment le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.

2° - Vote de subventions – Virements de crédits.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide :

1°- d'attribuer les subventions suivantes :

- 500 € à LA BIZZ'ART NOMADE
- 200 € à la Bergerie de Peyrache (spectacle de novembre de la Comédie de Valence)
- 150 € à l'USDB Rugby (subv exceptionnelle suite bons résultats équipe des Cadets)
- 100 € au Comité de la Foire (organisation bal du 01/08/2015).

2° -d'effectuer les virements de crédits ci-après :

- Augmentation de crédits
 - article 6574 : versements des subventions votées ci-dessus + 950 €
- * Diminution sur crédits ouverts
 - article 022 : Dépenses imprévues - 950 €

3° - Questions diverses.

• **Bulletin municipal.** Suite à la rencontre avec Mme SIGEL, il est proposé de faire un bulletin 2 fois par an. Le coût de la conception serait de 1500 € par parution hors frais d'impression et le premier tirage pourrait être envisagé fin octobre. Les conseillers sont invités à proposer un nom à ce bulletin pour la prochaine réunion du conseil.

- **Création et infrastructure de charge – Adhésion à la compétence optionnelle d'Energie SDED.**

Monsieur le Maire rappelle que, pour répondre au besoin des collectivités publiques, Energie SDED a adopté la compétence optionnelle « création et infrastructure » de charge par laquelle :

Le Syndicat peut créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Pour la durée d'adhésion à cette compétence optionnelle – qui est de 8 ans - Monsieur le rappelle qu'Energie SDED – seule intercommunalité drômoise à laquelle adhère l'ensemble des 369 communes du département – est un acteur incontournable du développement durable auprès des territoires.

Ainsi, le Syndicat s'est positionné, dans le cadre de ses compétences, comme un acteur opérationnel à même de mettre en œuvre une partie des orientations et objectifs fixés dans les engagements nationaux et retranscrit pour cette compétence à l'article L 2224-37 du CGCT.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal son intention de transférer à Energie SDED la compétence « Création et infrastructure de charge » prévues dans la partie II des statuts d'Energie SDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Acte son intention de transférer à Energie SDED, la compétence « Création et infrastructure de charge »
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'implantation d'une borne pour recharge des véhicules électriques, la meilleure solution serait à l'emplacement des taxis à côté de l'abri voyageurs.

• **Aire de covoiturage :** Le parking situé devant la gendarmerie a été retenu. Après discussions, le nom retenu est : « La Bine ».

Le Conseil Municipal accepte l'installation et le financement d'arceaux pour les vélos sur proposition de la CCDB.

• Courrier du Collectif Citoyen de Dieulefit annonçant la possibilité d'organiser des ateliers informatiques sur Bourdeaux. Une participation, entre 300 et 500€, est demandée.

• Courrier de l'Office de tourisme Dieulefit-Bourdeaux : demande de participation de la commune pour l'installation du WIFI sur le bureau de Bourdeaux.

- **Locaux du Plateau médical :**

Suite au départ de l'ADMR, Mme Valérie COUPILLAUD-COCLERS est intéressée par le local laissé vacant qui est plus grand ; se pose le problème de l'installation d'un point d'eau. Une étude est à mener sur la question.

Elle demande aussi un emplacement de parking réservé au Parc de la Recluse.

• La Caisse d'Assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) propose à ses retraités des actions de prévention sous la forme d'ateliers collectifs sur les thèmes : mémoire, sommeil et prévention routière. Pour concrétiser cette initiative, l'association souhaiterait disposer d'une salle communale à titre gracieux. L'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable et charge Mmes Dessus et Martin de se mettre en rapport avec la CARSAT pour mener à bien le projet.

• Orthophoniste : Dès la rentrée de septembre, avec l'accord de l'inspection départementale de Crest, Mme Montagnat assurera des séances chaque mardi au groupe scolaire Louis Faucon.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Michèle MARTIN et Martine DESSUS

- Donnent lecture de la synthèse élaborée à partir du questionnaire « je vis dans mon village » auprès des personnes de plus de 75 ans.
- Font part de la mise en place souhaitable d'un mobilier urbain pour faciliter les déplacements des aînés au sein du village. Elles présentent à l'ensemble des conseillers les besoins que ce soit au niveau des bancs et des mains courantes.
- Indiquent qu'une table de ping-pong doit être installée au Parc de la Recluse. Un moment convivial sera ultérieurement organisé.

Simon BESSE

- Demande que la date du forum des associations soit fixée rapidement.
- Soulève l'intérêt que l'activité karaté ait lieu sur Bourdeaux. Il s'avère nécessaire d'avoir une association support ; l'Amicale Laïque sera sollicitée.

Christian CUEFF

- Propose une nouvelle information sur l'ambroisie le dimanche 19/07 de 10 H à 12 H. Une large information sera diffusée dans le village.

Michaël BELLE

- S'inquiète de l'absence de parasols à la piscine vu les fortes chaleurs. Le point sera fait pour y remédier le plus rapidement possible.
- Problème de mise à disposition du matériel de sonorisation de la salle des fêtes : nécessité d'avoir des personnes référentes pour donner des explications aux usagers.
- Aimerais une réflexion sur ce qui est proposé aux jeunes dans le village. Dans un premier temps, il faudrait trouver un lieu de rencontre.

Francis PEYSSON

- Indique que le CAEM reprendra à la rentrée prochaine les activités de l'association « Musiques et Cie »
- Se demande quelle salle leur sera attribuée et comment sera entreposé leur matériel.
- Rappelle le problème du nettoyage du CPPR et de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 15.